



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2021
SLALOM**

Senior, moins de 23 ans (U23), moins de 18 ans (U18),
Universitaire

Table des matières

1 PREAMBULE.....	3
2 PROPOSITION DE SELECTION - EQUIPE DE FRANCE SLALOM	3
2.1 Pour le programme du collectif Senior	3
2.2 Pour le programme du collectif moins de 23 ans	3
2.3 Pour le programme du collectif moins de 18 ans	4
2.4 Comité de sélection	4
2.5 Pour les épreuves internationales universitaires et les compétitions ICF ranking	4
2.5.1 Mondiaux Universitaires.....	4
2.5.2 Compétitions ICF Ranking	4
3 PARCOURS DE SELECTION SLALOM 2021	5
3.1 Compétitions de références	5
3.1.1 Sélection nationales Equipe de France Senior	5
3.1.2 Sélection nationales Equipe de France U23 et U18	5
3.2 Conditions sportives d'accès aux sélections nationales	6
3.2.1 Sélection nationales Equipe de France Senior	6
3.2.2 Sélection nationales Equipe de France U18 et U23	6
3.3 Conditions administratives d'accès aux sélections nationales	6
3.4 Règlement de la compétition de sélection	7
3.5 Principe de classement et de sélection	7
Départage	7
4 PROGRAMME D' ACTIONS EQUIPE DE FRANCE SLALOM	8
4.1 Collectif Senior.....	8
4.1.1 Programme d'actions prévisionnel	8
4.1.2 Echéance terminale	8
4.2 Collectif moins de 23 ans.....	9
4.2.1 Programme d'actions prévisionnel	9
4.2.2 Echéance terminale	9
4.3 Collectif moins de 18 ans.....	9
4.3.1 Programme d'actions prévisionnel	9
4.3.2 Echéance terminale	9
4.4 Modalité de participation au programme d'action	9
5 DIFFUSION DES SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE SLALOM.....	9
6 LE « CANOE SLALOM EXTREM » (CSLX)	9
7 INFORMATION RELATIVES AUX MODALITES DE SELECTION POUR LA SAISON 2022.....	10
8 ANNEXES	10

1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les meilleur.e.s athlètes français.e.s capables d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France SLALOM, lors de la saison sportive internationale 2021 (hors JO Tokyo). Les règles de sélection détermineront également le processus pour désigner le remplaçant olympique 2021.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

L'engagement quotidien est une priorité dans la formation et la préparation des athlètes pour qu'une majorité de pagayeurs.euses français.es, dans toutes les catégories, présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de chaque discipline.

En 2021, l'objectif principal de l'Équipe de France SLALOM est la recherche de l'Or aux Jeux Olympiques de Tokyo en Juillet 2021, de permettre aux meilleurs bateaux français actuels de continuer à progresser pour devenir, ou rester, les leaders internationaux sur l'olympiade à venir et de préparer la relève dans son ensemble en accompagnant les athlètes U18 et U23 à fort potentiel.

Si la saison sportive 2020 a été fortement perturbée par la pandémie de COVID-19, nous n'avons à ce jour aucune certitude sur le fait que la saison 2021 pourra se dérouler sans effets ni conséquences de cette pandémie qui, à la date d'écriture des présentes règles, est encore particulièrement vive.

La performance individuelle et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les deux principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection. Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'Équipe de France. Elles contribuent pleinement à sa réussite.

2 PROPOSITION DE SELECTION - EQUIPE DE FRANCE SLALOM

Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les athlètes à remplir leurs objectifs et ceux de l'Équipe de France, en l'occurrence : obtenir de l'or à chaque sortie internationale et augmenter notre quota de bateau en finale, redevenir la nation leader en canoë kayak slalom.

2.1 Pour le programme du collectif Senior

Le quota par épreuve aux championnats d'Europe, Coupes du Monde et Championnats du Monde est de 3 bateaux. L'Équipe olympique est sélectionnée pour le programme senior et U23 (le cas échéant).

Le.la vainqueur.e des sélections nationales Senior 2021 Slalom sera désigné.e remplaçant.e olympique.

2.2 Pour le programme du collectif moins de 23 ans

Sur la base du classement des courses de sélection, et après analyse des résultats par le manager en liaison avec les entraîneurs nationaux, de 0 à 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D né.e.s en 1998 et après peuvent être proposé.e.s pour le programme international U23 ans.

2.3 Pour le programme du collectif moins de 18 ans

Sur la base du classement des courses de sélection, et après analyse des résultats par le manager en liaison avec les entraîneurs nationaux, de 0 à 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D né.e.s entre le 01/01/2003 et le 31/12/2006 peuvent être proposé.e.s au programme international moins de 18 ans.

Les moins de 18, qui se sélectionneront pour le programme international, accéderont également aux courses N1 de fin de saison : N1 de Pau et finale N1 de Bourg Saint Maurice.

2.4 Comité de sélection

Un comité de sélection est établi pour déterminer la composition des Équipes de France en concordance avec les critères des modalités de sélection. Ce comité est constitué du DTN, du Président de la FFCK ou de son représentant, et d'un technicien désigné par le DTN.

Le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie se réunira à l'issue des sélections Équipe de France pour définir, sur proposition du Head Coach, le collectif Équipe de France SLALOM suivant les règles établies ci-dessus.

En cas de circonstance exceptionnelle, le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie peut proposer une sélection nominative différente de celle issue des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France.

2.5 Pour les épreuves internationales universitaires et les compétitions ICF ranking

2.5.1 Mondiaux Universitaires

Sous réserve de l'organisation de ces épreuves, le classement des courses de sélection permettra de désigner les athlètes qui participeront au championnat du monde universitaire et qui respectent les conditions spécifiques de la FFSU. Aucune prise en charge financière n'est prévue pour les participants à cette épreuve.

2.5.2 Compétitions ICF Ranking

Toute inscription française sera administrée par la direction technique nationale de la FFCK sur le système d'inscription en ligne de la FIC. Toute demande d'inscription doit être faite 2 mois avant la date de la compétition à (hn@ffck.org).

Les inscriptions des Athlètes français.es aux compétitions ICF Ranking sont ouvertes aux athlètes du classement national après avis du manager, notamment pour les jeunes catégories U18 et U23.

La FIC n'impose pas de limites sur les inscriptions. Néanmoins la Fédération organisatrice peut imposer une limite.

En cas de limite imposée par une fédération organisatrice, les athlètes sélectionné.e.s pour un programme d'actions des collectifs Equipe de France (seniors, moins de 23 ans, moins de 18 ans) seront inscrit.e.s prioritairement sur les compétitions ICF Ranking.

S'il reste des places disponibles, les courses de référence pour l'inscription aux compétitions ICF Ranking seront le classement mondial (Top 100) puis le classement des courses de sélection.

3 PARCOURS DE SELECTION SLALOM 2021

Au regard de l'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 et aux décisions qui en découleront de la part de la FFCK en termes de programmation des compétitions nationales pour 2021, ce point pourra faire l'objet de publications complémentaires.

Point d'attention : les sélections senior, U23 et U18 étaient initialement prévues sur le même site aux mêmes dates. La situation COVID met de l'instabilité que nous voulons minimiser afin de permettre aux athlètes de se préparer dans la sérénité. De la même manière, nous ne voulons pas de courses de sélections réduites aux seuls publics dérogatoires disposant d'une attestation PSQS.

Les Championnats d'Europe senior étant programmés peu de temps après la date des courses de sélection, il est décidé de maintenir les sélections seniors sur le lieu et aux dates initialement prévus.

S'agissant des compétitions U18 et U23, celles-ci se déroulent bien plus tardivement dans la saison sportive. Nous souhaitons utiliser cette opportunité pour permettre autant que se faire se peut une pratique sportive voire compétitive en amont des courses de sélection. C'est pour quoi il est décidé de dissocier les courses de sélection U18 et U23 des courses de sélection Seniors et de les repousser plus tard au printemps. Ce décalage calendaire doit également nous permettre de renforcer la probabilité d'une ouverture de ces courses de sélection à un panel de sportives et sportifs bien plus large que les seuls détenteurs d'une attestation PSQS.

3.1 Compétitions de références

3.1.1 Sélection nationales Equipe de France Senior

Les courses de sélection auront lieu sur le bassin de Vaires sur Marne du 21 au 25 avril.

Pour chaque course, le format sera une manche de qualification puis une manche de finale (A ou B) qui permettra le classement.

40% des premiers bateaux des qualifications accéderont aux finales A. Avec un minimum de 5 bateaux en finale A.

Les dates prévisionnelles sont :

- ✓ 21 avril : course 1 pour les KD,
- ✓ 22 avril : course 1 pour les KH, CH, CD,
- ✓ 23 avril : course 2 pour les KD et KH,
- ✓ 24 avril : course 2 pour les CH et CD,
- ✓ 25 avril : course 3 pour toutes les catégories.

3.1.2 Sélection nationales Equipe de France U23 et U18

Les courses de sélection auront lieu sur le bassin de Vaires sur Marne, à la date de report de la N1 qui était prévue le 13 et 14 Mars 2021.

Un format de course basé sur la prise en compte des 2 meilleurs résultats sur 3 sera mis en place, sur 3 jours ou 2 jours de compétitions.

Il est envisagé d'organiser cette compétition sur le dernier weekend de mai, sous réserve des possibilités d'organisation.

3.2 Conditions sportives d'accès aux sélections nationales

3.2.1 Sélection nationales Equipe de France Senior

L'accès aux compétitions de sélections nationales se fait comme suit :

- **Canoë Homme** : Les athlètes du Collectif France, les athlètes dans le top 100 du classement mondial au 1^{er} décembre 2020 ; ou les 15 premiers athlètes du classement national au 1^{er} décembre 2020.
- **Canoë Dame** : Les athlètes du Collectif France, les athlètes dans le top 100 du classement mondial au 1^{er} décembre 2020 ; ou les 10 premiers athlètes du classement national au 1^{er} décembre 2020.
- **Kayak Dame** : Les athlètes du Collectif France, les athlètes dans le top 100 du classement mondial au 1^{er} décembre 2020 ; ou les 15 premiers athlètes du classement national au 1^{er} décembre 2020.
- **Kayak Homme** : Les athlètes du Collectif France, les athlètes dans le top 100 du classement mondial au 1^{er} décembre 2020 ; ou 20 les premiers athlètes du classement national au 1^{er} décembre 2020.

Pour les athlètes non listés et ne figurant pas sur PSQS, mais toujours engagé dans un projet de haut niveau et répondant aux critères énoncés ci-dessus, la FFCK leur transmettra avec l'accord du ministère une autorisation spécifique pour participer à ces courses de sélection.

3.2.2 Sélection nationales Equipe de France U18 et U23

Accès à l'ensemble des athlètes de la N1, ou, pour les U18, être classé à l'issue du dernier weekend N2 avant les sélections dans :

- les 10 premières CD,
- les 14 premières KD,
- les 10 premiers CH,
- les 14 premiers KH.

Dans l'éventualité où nous serions dans l'impossibilité d'organiser des compétitions nationales avant l'échéance des sélections, nous inviterons des athlètes U18 en fonction du classement national au 1^{er} décembre 2020, des résultats des championnats de France ainsi que d'éventuels chronos d'entraînement organisés pour ce public durant le printemps.

Dans ce cas, nous inviterons aussi les 2 premiers athlètes U23 (CD, KD, CH, KH) sur la base du classement national au 1^{er} décembre 2020

3.3 Conditions administratives d'accès aux sélections nationales

- ✓ Etre licencié.e à la FFCK et né.e avant le 01/01/2006,
- ✓ Avoir payé ses factures à la FFCK,
- ✓ Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- ✓ **Pour tous les athlètes, avoir confirmé en ligne sa participation** aux courses de sélection, et régler le montant de l'inscription en ligne¹.

¹ <http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php/> Montant de l'inscription : 5€/personne pour s'inscrire aux compétitions de sélection.

3.4 Règlement de la compétition de sélection

Ce document servira de support au règlement du championnat de France Elite. Les points non traités dans celui-ci relèvent des règlements d'activité de la Fédération Française de Canoë Kayak puis de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

3.5 Principe de classement et de sélection

- Utilisation d'un classement mathématique.
- Valorisation de la victoire dans les classements et dans les départages.

Les deux meilleurs classements des trois courses seront retenus pour faire le classement des sélections. Pour les sélections U18/U23 sur la N1 de Vaires sur Marne, la course 1 se fera sur le format qualification puis finale le samedi selon le règlement N1. Les courses 2 et 3 se feront sur une finale sèche le dimanche. Nous retiendrons le classement scratch U18/23 en enlevant les athlètes de plus de 23 ans, de fait 10 athlètes U18/U23 accéderont à la finale A le samedi.

A l'issue de chaque course, les compétiteurs marquent des points selon le barème suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	0
2 ^{ème} de la course	2
3 ^{ème} de la course	3
Etc...	
10 ^{ème} de la course	10
Etc...	

A l'issue des 3 courses, un classement final est effectué en additionnant les points des deux meilleures courses sur les trois.

Exemple	Course No1	Course No2	Course No3	Total	Classement
Embarcation 1	0	5	2	2 (0+2)	1 ^{er}
Embarcation 2	3	0	8	3 (0+3)	2 ^{ème}

Départage

En cas de total identique, les athlètes seront départagé.e.s sur le classement de leur meilleure course.

Exemple	Course No1	Course No2	Course No3	Total	Classement
Embarcation 1	0	5	4	4 (0+4)	1 ^{er}
Embarcation 2	2	2	8	4 (2+2)	2 ^{ème}

Si l'égalité persiste, ils seront départagés par la somme des millages de leurs deux meilleures courses.

Exemple	Course No1	Course No2	Course No3	Total	Classement
Embarcation 1	0	8	3	3 (0+3)	
Embarcation 2	3	0	5	3 (0+3)	

Exemple	Course No1	Course No2	Course No3	Total	Classement
Embarcation 1	1000	8	1020	2020	1 ^{er}
Embarcation 2	1050	1000	5	2050	2 ^{ème}

Si un.e athlète est mathématiquement 1^{er(e)} du classement des sélections à l'issue des deux premières courses, il.elle est déclaré.e vainqueur.e des sélections et champion(ne) de France. Ces athlètes ne marqueront pas de point sur la troisième course et ne compteront pas dans les progressions pour aller en finale A. Dans cette éventualité le.la vainqueur.e de la 3^{ème} course marquera 1 point et non 0.

En cas de situation exceptionnelle (météo, phénomène naturel ou non...), chaque manche complétée de manière équitable pourra compter dans le classement.

Dans le cas où les sélections françaises ne pourraient pas se tenir en 2021, les résultats internationaux 2020, le classement mondial, le classement national pourront être pris en compte.

4 PROGRAMME D' ACTIONS EQUIPE DE FRANCE SLALOM

Au regard de l'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 et aux décisions qui en découleront de la part de l'ICF en termes de programmation des épreuves internationales pour 2021, le programme d'actions reste prévisionnel et pourra faire l'objet de publications complémentaires.

4.1 Collectif Senior

Les athlètes olympiques ainsi que les deux premiers bateaux par catégorie des courses de sélection seront proposés pour la sélection aux : Championnats d'Europe, coupes du monde 1, 2 et 4 et championnats du monde.

4.1.1 Programme d'actions prévisionnel

- ✓ Championnats d'Europe d'Ivréa (ITA) du 1^{er} au 9 mai. Equipe olympique plus les deux premiers bateaux des sélections par catégorie.
- ✓ Coupe du monde 1 de Markkleeberg (GER) du 30 mai au 6 juin. Equipe olympique plus les deux premiers bateaux des sélections par catégorie.
- ✓ Coupe du monde 2 de Prague (CZE) du 7 au 13 juin. Equipe olympique plus les deux premiers bateaux des sélections par catégorie.
- ✓ Stage de préparation aux championnats du monde à Bratislava (SVK) du 2 au 8 août. Equipe olympique plus les deux premiers bateaux des sélections par catégorie.
- ✓ Coupe du monde 3 de La Séu (ESP) du 30 août au 5 septembre.
 - Une analyse des résultats de début de saison sera effectuée à la suite des championnats du monde U18/U23.
 - Cette analyse se basera sur les titres, les médailles, les finales, obtenus lors des premières compétitions internationales ; et elle permettra d'effectuer la sélection à la coupe du monde de Séu en complément de l'équipe olympique.
- ✓ Coupe du monde 4 de Pau (FRA) du 6 au 12 septembre. Equipe olympique plus les deux premiers bateaux des sélections par catégorie.

4.1.2 Echéance terminale

- ✓ Stage de préparation aux championnats du monde de Bratislava du 16 au 20 septembre.
- ✓ Championnats du monde de Bratislava du 21 au 26 septembre. Equipe olympique plus les deux premiers bateaux des sélections par catégorie.

4.2 Collectif moins de 23 ans

4.2.1 Programme d'actions prévisionnel

- ✓ Stage de préparation aux championnats du monde dates et lieu à confirmer.
- ✓ Championnats du monde de Tacen du 6 au 11 juillet.
- ✓ Championnats d'Europe de Solkan du 19 au 23 août.

4.2.2 Echéance terminale

- ✓ Stage Terminal à Tacen du 1^{er} au 5 juillet.
- ✓ Championnat du Monde Tacen du 6 au 12 juillet.

4.3 Collectif moins de 18 ans

4.3.1 Programme d'actions prévisionnel

- ✓ Stage de préparation aux championnats du monde dates et lieu à confirmer.
- ✓ Championnats du monde de Tacen du 6 au 11 juillet.
- ✓ Championnats d'Europe de Solkan du 19 au 23 août.

4.3.2 Echéance terminale

- ✓ Stage Terminal à Tacen du 1^{er} au 5 juillet.
- ✓ Championnat du Monde Tacen du 6 au 11 juillet.

4.4 Modalité de participation au programme d'action

Conformément à la convention 2021 - Sportif de haut niveau, chaque athlète sélectionné.e sera tenu.e de participer à l'intégralité du programme d'actions 2021 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance finale. Dans le cas où un.e athlète ne peut honorer tout ou partie de sa sélection sur le programme d'actions 2021 (raisons professionnelles, scolaires, santé, de comportement ou de double sélection U18/U23 ans/Senior), le Comité de sélection pourra décider de sélectionner, sur proposition du manager slalom, un.e autre athlète suivant son niveau de performance jugé sur les courses de sélection et les courses internationales, son âge et son potentiel de progression.

Les Athlètes sélectionné.e.s devront être à jour de leur suivi médical.

La FFCK demandera une participation financière forfaitaire pour les actions de l'équipe de France Senior, U23 et Junior en 2019. Un forfait jour de 20€ dans la limite de 150€ par action sera appliqué sur toutes les actions hors échéances terminales (championnats du Monde et championnats d'Europe).

5 DIFFUSION DES SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE SLALOM

La diffusion de la liste des athlètes proposé.e.s à la sélection pour les échéances internationales de l'équipe de France SLALOM aura lieu à l'issue des réunions du Comité de sélection sur le site internet de la Fédération au plus tard le 25 avril.

6 LE « CANOE SLALOM EXTREM » (CSLX)

Le « canoe slalom extrem » (CSLX) fait son entrée au programme olympique 2024.

Les athlètes olympiques seront automatiquement sélectionnés pour les échéances internationales.
FFCK – Règles de sélection - Équipe de France de canoë-Kayak 2021 – SLALOM - Février 2021

Chaque nation pourra inscrire 4 athlètes féminines et 4 athlètes masculins pour sur les compétitions internationales de niveau mondial.

La course N1 de Pau du 14 au 16 mai servira de support pour les sélections en « slalom extrem » pour les places restantes. Seuls les athlètes ayant obtenu une sélection en slalom classique pourront prétendre à une sélection en « slalom extrem ». Des précisions seront apportées ultérieurement quant aux modalités de courses à Pau.

Pour les U23, le classement de la N1 de Pau en « slalom extrem » sera retenu pour faire la sélection parmi les athlètes qui se sélectionneront en slalom classique lors de la N1 de Vaires fin mai.

Pour les U18, la sélection pour le « slalom extrem » se fera lors d'une action de préparation à l'issue des sélections en slalom classique.

La saison 2021, doit permettre de mettre en place un circuit de compétitions nationales en collaboration avec la Commission Nationale Slalom ; d'élaborer des stratégies permettant de sélectionner des équipes performantes en slalom classique et CSLX sur la suite de l'olympiade.

7 INFORMATION RELATIVES AUX MODALITES DE SELECTION POUR LA SAISON 2022

- ✓ Les athlètes médaillé.e.s au JO de Tokyo 2021 seront proposés à la sélection senior 2022.
- ✓ Le classement mondial et national pourront être pris en compte pour l'accès aux courses de sélections 2022.
- ✓ Dans le cas où des sélections françaises ne pourraient pas se tenir en 2022, les résultats internationaux 2021, le classement mondial, le classement national pourront être pris en compte.
- ✓ En fonction du règlement international slalom, le mode de sélection 2022 pourra comporter des épreuves en « canoë slalom extrem ».
- ✓ En cas de coupe du monde durant l'hiver 2022, le comité de sélection proposera une sélection basée sur l'analyse des résultats olympiques, mondiaux, européens seniors, U18 et U23 2021. Le classement mondial permettra de compléter la sélection.

8 ANNEXES

Règles de sélections aux XXXI^e Jeux Olympiques d'été TOKYO 2020 -2021